



CONCOURS DE NOUVELLES

des auteurs en Pays d'Aubagne

« À propos du temps » 13 ans de concours

Du 15 septembre 2022 au 15 janvier 2023

Le concours reste ouvert à toute personne de plus de 12 ans de langue française sans distinction de distance ou de frontière. Les membres du bureau de l'association et du jury sont exclus du concours.

Article 1 : participation au concours

L'envoi complet doit être fait par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : joindre **deux** enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat, **quatre exemplaires de la nouvelle et une fiche contenant autorisation d'utilisation et de publication** portant le titre de celle-ci puis les...nom, adresse, téléphone et e-mail du candidat... et impérativement la **signature avec une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.**

Cet envoi doit s'accompagner **d'un fichier informatique Word.doc** sur CD ou adressé par mail à provence.poesie@yahoo.com L'association peut refuser tout dossier **incomplet sans préavis.** Les envois en recommandé ne seront pas acceptés. L'ensemble devra être adressé : **Association Provence-poésie, concours, maison de la vie associative, 140 allée Robert Govi Les Défensions 13400 Aubagne.** Aucun texte ne sera rendu.

Article 2 : présentation de la nouvelle

La nouvelle ne devra pas dépasser **quatre pages uniquement recto A4.** Elle sera anonyme et rédigée très lisible en Times 12 ou Arial 11, en justifié avec marge 2 minimum des deux côtés. (Il n'est pas nécessaire de sauter de ligne). Lui donner un titre différent de celui du concours et indiquer le thème choisi en haut de page (1 2 ou 3). Les **pages** des nouvelles envoyées devront être **agrafées et numérotées.**

Article 3 : particularités et thèmes de la nouvelle

La nouvelle se concrétise par sa brièveté, sa concision, son nombre restreint de personnages, avec si possible une fin surprenante à la manière de Maupassant (La Parure). Elle accepte la prose poétique mais exclut le poème, le portrait, le reportage, la chronique, le journal intime et le conte de fées. Tout texte raciste, ordurier, politique, religieux, etc... sera aussi refusé.

Pour thème, vous pouvez choisir entre les possibilités suivantes :

1/ Thème fantastique ou épouvante : Maupassant avait écrit : la réalité implacable me conduirait au suicide si le rêve ne me permettait d'attendre... Partant de là, mais évitant la facilité du cauchemar, adressez-nous de préférence une nouvelle qui nous épouvante.

2/ Thème libre : Laissez aller votre imagination pour nous surprendre en toute liberté (nous récompenserons en priorité l'originalité et la surprise respectant les critères de la nouvelle.)

3/Thème de l'année : Établissez une ou plusieurs nouvelles autour d'un aspect du temps qui vous intéresse, dans le réel ou dans votre imaginaire, en suivant la pendule ou le baromètre.

Article 4 : réglementation générale

Le concours est gratuit pour les adhérents, les étrangers francophones, les moins de dix-huit ans. Pour les autres, inscription au concours obligatoire : **10 euros**. On ne limite pas le nombre de nouvelles envoyées, l'inscription ne change pas pour plusieurs titres. Tout chèque ou virement doit être établi à l'ordre de **Provence-poésie**.

Article 5 : récompense prévue

Dix lauréats se verront offrir un **recueil édité** comprenant les dix nouvelles primées, un diplôme, une médaille pendentif et une coupe ou trophée (*D'autres exemplaires du recueil peuvent être commandés par les participants s'ils se signalent avant la remise de prix*)

Au-dessous d'une certaine moyenne, les gagnants n'auront qu'une mention d'honneur.

La meilleure nouvelle obtiendra le grand prix de la ville d'Aubagne avec un chèque de 300 euros et un bon d'achat de 50 euros dans le catalogue de Pp.

La seconde sélectionnée, un chèque de 150 euros et un bon de 20 euros dans le catalogue Pp. Cela en plus des trophées qu'ont les autres. Le gagnant ne pourra se représenter au concours durant une année mais il pourra présenter le concours poésie ou faire partie du jury.

La remise des prix aura lieu dans le courant du mois de mars qui suit le concours. Les lauréats seront prévenus auparavant et devront être **présents ou représentés** par une personne, hors jury et lauréats, pour pouvoir recevoir leur prix.

Le jury sera composé d'écrivains et de personnalités indépendantes qui classeront les dix nouvelles sélectionnées : la décision du jury et le règlement du concours sont sans appel, tout participant devra les accepter sans réserve : renseignements complémentaires au 04 42 03 31 26.

Le jury final désigné devra noter les nouvelles sélectionnées entre 10 et 20.

*Danyel Camoin, auteur, interprète et conférencier, président de l'association
Denise Biondo, auteur et présentatrice de lectures-spectacles, vice-présidente
Jean-Claude Colay, auteur, poète et secrétaire de l'association.
Joëlle Solari, auteur et romancière, relectrice de l'association.*

Association Provence-poésie éditions

« Concours et collection des auteurs en pays d'Aubagne »

Maison de la vie associative –Les Défensions

140 Allée Robert Govi 13400 AUBAGNE

Mail : provence.poesie@yahoo.com

www.provence-poesie.info

